

DROITS DE L'HOMME

Devoir de vigilance

Le devoir de vigilance que doit exercer CDC Entreprises au regard de la question des Droits de l'Homme peut trouver à s'exprimer selon deux logiques : d'une part dans son comportement d'entreprise, à travers sa politique d'achat, d'autre part dans l'exercice de son métier d'investisseur.

- En tant qu'entreprise, CDC Entreprises s'attache à choisir ses fournisseurs en tenant compte de critères ESG en général. Cela dit, ses achats sont modestes, puisqu'il s'agit d'une entreprise de services d'une centaine de salariés.
- En tant qu'investisseur, CDC Entreprises s'est engagée dans une démarche d'investisseur responsable. A ce titre, elle met en œuvre des actions de sensibilisation de ses salariés à propos des questions de responsabilité sociétale de l'entreprise, dans la perspective qu'eux-mêmes diffusent ces préoccupations aux entreprises dans lesquelles ils investissent, ainsi qu'aux gestionnaires des fonds dont CDC Entreprises est souscripteur.

Discrimination et groupes vulnérables

Equilibre Hommes/Femmes : CDC Entreprises emploie 52 femmes et 41 hommes ; concernant ses instances de direction, on notera que 3 des 6 directeurs généraux délégués, et 4 des 10 membres du Comité de direction sont des femmes.

Emploi des jeunes : CDC Entreprises a développé une forte politique d'accueil de jeunes stagiaires de l'enseignement supérieur, et sur les 30 personnes recrutées pendant l'année 2010, 8 avaient moins de 30 ans.

Attention portée aux seniors : CDC Entreprises a conçu un « plan senior », agréé par la Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle. En 2010, 2 personnes de plus de 55 ans ont été recrutées.

Emploi des personnes en situation de handicap :

Malgré des efforts déployés en ce sens, CDC Entreprises ne parvient pas à trouver des personnes en situation de handicap susceptibles d'occuper les emplois qu'elle propose. En revanche, à chaque fois que c'est possible, elle recourt dans ses achats aux services et produits d' « entreprises adaptées », qui elles-mêmes emploient des personnes en situation de handicap.

CDC Entreprises n'a connu en 2010 aucun incident relatif à des discriminations.